

FORMATION INTER CSE

MARSEILLE : 24 et 25 mars 26



**PREVENTION DES RISQUES
PSYCHO-SOCIAUX**

QVCT
(qualité de vie et conditions de travail)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Arrivée des participants 8 H 50
- **09h00** – Formation + pause café
- **12h30** – Déjeuner
- **13h45** – Formation + pause café
- **17h00** - Fin de la formation

QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Vers une sensibilisation au bien-être au travail



Stress, surmenage, conflits, objectifs surestimés, harcèlements, autant de motifs pour réfléchir le lieu de travail comme un espace de mal-être.

La qualité de vie et conditions de travail (QVCT) est désormais une priorité des structures professionnelles au risque d'y laisser une partie de sa productivité et excellence mais aussi sa responsabilité dans l'épanouissement de chacun des protagonistes au sein de ces structures.

Cette formation propose de sensibiliser chacun/chacune aux risques que le travail peut entraîner en termes d'épanouissement individuel et collectif, en comprendre les origines, savoir comprendre et repérer ses manifestations et surtout les anticiper pour tendre vers la bienveillance et l'équilibre de l'ensemble des acteurs de l'organisation professionnelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les enjeux de la QVCT et des RPS pour votre entreprise
- Sensibiliser tous les acteurs aux risques potentiels et leur impact autant sur la collectivité que l'individu
- Elaborer une démarche projet et qualité d'amélioration de la QVCT et de la prévention des RPS
- Développer l'intelligence émotionnelle de chacun dans la compréhension de l'autre

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE

1. QVCT ET RPS DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ✓ La notion de «bien-être » au travail et sa définition
- ✓ Quels termes utilisés pour localiser et décrire des risques potentiels ?
- ✓ Le cadre réglementaire et juridique
- ✓ Décrypter les mécanismes de construction de la souffrance au travail

2. VERS UNE DEMARCHE DE PREVENTION

- ✓ Clarifier les objectifs attendus et les étapes de la démarche prévention
- ✓ Les principaux indicateurs et la mise en place d'une veille
- ✓ Identifier les acteurs clefs : médecin du travail, IPRP, SSCT
- ✓ Impliquer les acteurs secondaires par une sensibilisation continue.
- ✓ les RPS dans le document unique

3. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- ✓ Identifier les causes : organisationnelles, environnementales, relationnelles
- ✓ Quelles actions mener et comment ?
- ✓ Gérer les situations de crises et identifier les risques primaires, secondaires et tertiaires
- ✓ Mettre en place un suivi des actions dans une démarche qualité

BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Mail : _____

Adresse de facturation si différente : _____

INSCRIPTIONS	NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	MAIL
1 ^{er} participant				
2 ^{ème} participant				
3 ^{ème} participant				
4 ^{ème} participant				
5 ^{ème} participant				
6 ^{ème} participant				
7 ^{ème} participant				
8 ^{ème} participant				
MONTANT NET : 1 144 € x		PERSONNES =		€

Le tarif inclut : La formation – les pauses et déjeuners.

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé et l'émission des 50 % d'acompte par virement (voir RIB sur les CGV ci-dessous). Le solde restera à devoir 1 mois avant la date de début du séminaire.

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe. Le séminaire sera maintenu à partir de 8 participants.

A: _____ Le : _____

Nom du signataire : _____

A retourner à :

Qualité du signataire : _____

christine.berthon@caradyn.fr

Cachet / signature

Téléphone : 07 60 54 32 90

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard ou un bon de commande valant inscription (séminaire et journée d'étude) peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Séminaire et journée d'étude : paiement 50 % à la commande, le solde 1 mois avant le début du stage.

Convention de formation : paiement 50 % à la commande, le solde à l'issue de la formation

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue :

par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPXXX

CARADYN

Ou

RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779 0249 476

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail.

Pour les séminaires et Journées d'étude : seront appliqués les taux et conditions des hôtels en vigueur concernant les annulations des chambres, repas, réservation de salle - JE.

Un remboursement ou un report seront possibles pour la partie pédagogique que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, de problèmes techniques, cas de force majeure (épidémie – guerre – grève etc...). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante ou ils auront la possibilité de se faire rembourser.